

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'abandon de la zone apaisée sur la digue de canal.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

« Il y a deux ans, la digue du Canal, partie qui relie le « pont de Cureghem » et la rue des Bassins, accueillait le « Hangar du Canal » et toute une série d'activités pour petits et grands. On se souvient encore de la « guinguette de la Mouette », où il était bon de siroter un verre et manger un pain saucisse sur un transat avec vue sur le canal. La Covid a mis un terme à ces activités et, entre temps, le hangar s'en est allé. Le Collège a néanmoins décidé de maintenir cette zone, dite apaisée, afin de garantir, en tout cas sur papier, un espace de rencontre.

Cette année, les transats et les petits concerts font place à un désert, ou plutôt à un dépotoir. La clientèle d'antan s'en est allée ailleurs, entre autres au « City Gate », chez « Antidote » ou d'autres endroits branchés de Bruxelles. Sur la digue du Canal, on peut encore deviner ce qu'il s'y passait il y a deux ans avec quelques mobiliers en mauvais état encore présents. Et puis, on y trouve des vidanges de bouteilles d'alcool, des déchets en tout genre, des sachets de cannabis vide. Bref, ce lieu semble complètement laissé à l'abandon et semble être un lieu propice pour y faire quelques emplettes suspectes.

La conséquence est que ce sont les habitants du quartier, qui eux sont toujours là, qui sont victimes de cet abandon. Cela accentue le sentiment d'insécurité et pour une zone apaisée, franchement on pourrait espérer mieux. La zone est dans les fait devenue apaisée pour les pigeons et les mouettes qui occupent le terrain.

De plus, cet endroit pose un sérieux problème de sécurité: lorsque je suis passé par là début décembre, j'ai aperçu un avis indiquant que l'ancien bâtiment de CDS risquait de s'effondrer. A ma grande surprise, la porte qui donne accès à ce bâtiment était ouverte.

Je n'ai qu'une seule question à poser au Collège : que comptez-vous faire de ce lieu ? Avez-vous l'ambition d'y organiser des activités/événements à destination des habitants du quartier qui, je pense, en ont besoin, ou comptez-vous laisser cet endroit tel quel en attendant que le promoteur lance son chantier pour y construire ses logements haut de gamme ? Je vous remercie. »

Madame l'Echevine KAMMACHI donne réponse du texte suivant au nom de madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord namens mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH

« Je vous remercie Monsieur le Conseiller communal pour votre interpellation.

Comme vous venez de le partager en début du conseil communal, vous, ainsi que de nombreux anderlechtois et anderlechtoises, avez pu profiter d'un bel été au Hangar en 2020 mais également de la piscine cet été 2021.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'en tant que commune, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir au mieux le quartier pendant cette période de transition.

En effet, le quartier attend plusieurs nouveaux projets, dont l'évolution nécessite toujours une modification d'occupation temporaire, notamment en termes de mobilité. Il va sans dire que, pendant la construction, les zones de travaux doivent être accessibles aux entreprises concernées.

Le projet du Hangar faisait initialement partie de la planification de la mise en œuvre du nouveau projet à venir.

Au départ, le propriétaire avait l'intention d'héberger les différents petits projets dans le hangar, en attendant que les travaux commencent. Mais ce dernier a vu son permis d'urbanisme annulé.

La Commune n'étant pas propriétaire du terrain, nous attendons donc que le propriétaire nous soumette un nouveau permis d'urbanisme, et bien entendu, nous suivons son projet avec attention.

Pour l'été prochain, nous prévoyons déjà de nouveaux projets dans le quartier, afin de mettre l'espace public au service des Anderlechtois, avec des activités sportives et culturelles.

À l'avenir, la digue du Canal restera une zone piétonne et devra créer une connexion entre les nouveaux bâtiments et le canal. Les plans futurs prévoient également un point d'accès au niveau du canal, avec un aménagement de l'espace public où il sera possible de se poser et de profiter notamment de la vue magnifique. »

G. BORDONARO entend bien que la Commune prévoit de réorganiser des activités sur l'espace public et même sur la digue du Canal quand les beaux jours vont arriver. Concernant le bâtiment en lui-même, vu que c'est un endroit privé, on ne pourra y entrer par infraction et l'occuper si rien n'y est prévu.

Il aimerait aussi porter l'attention sur l'état actuel de la digue. Il est passé à plusieurs reprises et c'est vraiment devenu une zone délabrée qui rend les lieux peu sûrs.